



## Indemnisation assurance copropriete

Par **Entoucas**, le **14/04/2021** à **17:59**

Bonjour,

Étant copropriétaire, j'ai eu dégât des eaux en date du 25/06/2020. N'ayant eu l'offre d'indemnisation que le 15/02/21, j'ai renvoyé par mail le 18/02 suivant l'accord d'indemnisation. L'assurance de la copropriété tarde à me régler et mon syndic ne fait pas grand chose.

J'aimerais savoir quel est délais du règlement de l'indemnité immédiate ? Puis je réclamer des pénalités de retard ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2021** à **08:20**

Bonjour,

Origine de ce dégât des eaux ?

Avez fait une déclaration de sinistre à votre propre compagnie d'assurances ?

Par **Entoucas**, le **15/04/2021** à **09:54**

Bonjour ,  
Oui tout est règle . origine fuites sous dalle ! Donc indemnisation par J'ai déjà reçu  
l'indemnisation de mon assurance . L'assurance du syndic m'a uniquement fait parvenir  
l'acception il y a deux mois .... je pense qu'ils traînent des pieds .  
Cordialement

Par **amajuris**, le **15/04/2021** à **09:55**

bonjour,

dans ce genre de transaction, il vaut mieux éviter les mails et utiliser le courrier recommandé  
avec A.R.

avec un mail, vous n'êtes jamais certain de l'identité de l'expéditeur (les piratages de boites  
mails cela existe) et jamais certain que votre destinataire en a pris connaissance.

salutations

Par **Entoucas**, le **15/04/2021** à **10:05**

Bonjour ,

Merci pour votre retour . J'ai vraiment un syndic calamiteux. Et ce sont qui sont en charge de  
la transaction . Ils reçoivent l'argent pour le retransférer . L'assistante ne m'a même  
demander mon rib ! Mais qu'elles sont les délais légaux pour les indemnités immédiates ?dois  
je

Écrire au syndic avec A/R?